

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL du 10 Mai 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19h30 le 10 mai 2016 sur convocation de Monsieur le Maire.

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 avril 2016.
- ✓ Désignation du secrétaire de séance.

COMMISSIONS

- ✓ Compte-rendu du conseil d'Administration du CCAS du 30 mars 2016
- ✓ Compte-rendu du conseil d'Administration du CCAS du 6 avril 2016
- ✓ Compte-rendu de la commission Ressources Humaines du 7 avril 2016
- ✓ Compte-rendu de la commission Tourisme du 9 février 2016
- ✓ Compte-rendu de la commission Tourisme du 26 avril 2016
- ✓ Compte-rendu de la commission Sports et Vie Associative du 28 avril 2016
- ✓ Compte-rendu de la commission Paritaire Extra-municipale Foires et Marchés du 25 mars 2016
- ✓ Compte-rendu de la commission Urbanisme du 14 avril 2016
- ✓ Compte-rendu de la commission Travaux du 29 avril 2016

ADMINISTRATION GENERALE

- ✓ CRAC 2015 SEM81(Themelia)
- ✓ CRAC 2014-2015 ANSAMBLE
- ✓ CRAC 2014-2015 SPL d'un Point à l'Autre
- ✓ SPL Avenant n°3
- ✓ Camping Municipal : réservations et paiements en ligne
- ✓ Camping municipal : réservations promotionnelles
- ✓ Camping municipal : tarifs promotionnels emplacements nus et campings caristes
- ✓ Composition du comité de jumelage
- ✓ Création d'une commission paritaire extra-communale des Foires et Marchés

FINANCES

- ✓ Subventions aux associations pour l'année 2016
- ✓ Décision Modificative n°1 – Budget Principal

RESSOURCES HUMAINES

- ✓ Création et fermeture d'emploi permanent
- ✓ Tableau des effectifs des emplois non permanents en contrats aidés
- ✓ Information : Annuaire des services

Présents : Patrice GAUSSERAND, *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Monique GUILLE, Alain SORIANO, Dominique BOYER, Christophe CAUSSE, *Maires Adjoints*

Christelle BIROT, Magali CAMALET, Martine VIOLETTE, David AMALRIC, Pierre COURJAULT-RADE, Bernard BARTHE, Aurélie TREILHOU, Françoise BONNET, Lahcene BAAZIZ, Thierry BODDI, Christian PERO, Marie-Claire DEGUIHLEM, Alain HORTUS, Marie-Françoise BONELLO, Jean BATAILLOU, Thomas DOMENECH, Philippe PILLEUX, *Conseillers*

Absents et représentés : Chantal TICHIT, Christelle HARDY, Eric PILUDU, Chantal CAUSSE, Michèle RIEUX,

Absents : Marie-Christine BOUTONNET, Stéphanie NELATON

Secrétaire de séance : Magali CAMALET

Patrice GAUSSERAND ouvre la séance du Conseil Municipal du mardi 10 mai 2016.

Magali CAMALET est nommée secrétaire de séance.

Patrice GAUSSERAND demande à l'assemblée de voter l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 19 avril 2016.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Jean BATAILLOU intervient sur le règlement des conseils municipaux. Il déplore l'absence de notes de synthèse dans l'envoi par mail des pièces afférentes à ce conseil. Il estime que ce point peut entacher d'illégalité les délibérations prises séance tenante.

Patrice GAUSSERAND affirme que la note de synthèse a bien été envoyée et questionne les membres du conseil afin de savoir quel membre ne l'aurait pas reçue.

Jean BATAILLOU indique que le délai de 5 jours ouvrés, obligatoire pour l'envoi de la convocation n'est pas conforme, du fait que le jeudi 5 mai est un jour férié. Il signale que toutes les délibérations de la séance seront entachées d'illégalité. Son groupe « Avec vous pour Gaillac » ne prendra pas part aux votes des délibérations de la séance.

Patrice GAUSSERAND explique que la convocation a été envoyée le mercredi 4 mai, et précise que le délai de 5 jours est respecté.

Jean BATAILLOU précise que le jour d'envoi, soit le mercredi, ne compte pas.

Thomas DOMENECH indique qu'il en sera de même pour lui. Il estime que recevoir un ordre du jour pléthorique, hors délais, est quand même gênant. Il informe le conseil municipal que la pétition sur les compteurs Linky s'élève à 1800 signatures. « Nous vous les donnerons. »

Patrice GAUSSERAND invite M. Domenech à poser ses questions sur les compteurs Linky au moment des questions diverses.

Le conseil municipal a directement abordé l'ordre du jour et la présentation des comptes rendus d'activité à la collectivité (CRAC).

I) COMPTES-RENDUS

1° Compte-rendu d'activité de THEMELIA (SEM 81), Concernant la ZAC de Pouille (exercice 2015)

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Gaillac a, par délibération en date du 15 décembre 2003, confié à THEMELIA (SEM 81) l'aménagement de la ZAC de Pouille.

Conformément à l'article 21 de la convention publique d'aménagement, la SEM s'engage chaque année à établir un bilan financier prévisionnel global et actualisé de l'opération.

L'ensemble de documents pour l'exercice 2015 doit être soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Présentation assurée par THEMELIA.

1 ANNEXE

Patrice GAUSSERAND rappelle que les ventes de terrains ont été plus importantes cette année que les 6 dernières années écoulées. Ce qui conforte le choix pris par la municipalité de réviser le projet de construction du quartier des Sept Fontaines. Un quartier qui souffrait du manque de ventes de terrains depuis 6 ans. Aujourd'hui, les terrains se revendent, la deuxième tranche doit être lancée rapidement puisqu'il y a de la demande sur des terrains à petits prix.

M.FROMENTEAU confirme que l'année 2016 devrait être aussi bonne au vue des réservations actuelles.

APPROBATION : 1 contre (Indépendant) et 6 abstentions (Avec vous pour Gaillac et Gaillac à gauche)

2° Compte-rendu d'activité de la société ANSAMBLE (exercice 2014-2015)

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Gaillac a, par délibération du 27 janvier 2010, décidé de déléguer son service de restauration scolaire à la société ANSAMBLE.

Chaque année ANSAMBLE produit son CRA. Les documents joints en annexe pour l'exercice 2014-2015 sont donc soumis à l'approbation du conseil.

Présentation assurée par la société ANSAMBLE

2 ANNEXES

Alain HORTUS : « quelle est la procédure concernant les impayés? La procédure actuelle a-t-elle été modifiée ? »

M. FRAYRET : « La procédure est la même, elle est suivie par Elisabeth SENOI. Un certain nombre de personnes quittent la ville, nous avons quelques difficultés à recourir les créances. Le fait d'appeler les huissiers n'est pas très bien vu et ne porte pas toujours ces fruits. »

Alain HORTUS : « dans la procédure, vous les dirigez aussi vers le CCAS de la ville pour qu'ils puissent demander une aide. »

M. BRUN : « oui absolument, nous avons même mis en place un système d'échéancier pour favoriser le remboursement en plusieurs fois et ainsi éviter la difficulté des familles. »

Alain HORTUS : « concernant les circuits courts : êtes-vous toujours en recherche de nouveaux producteurs ? vous propose-t-on de nouveaux produits ? »

M. FRAYRET : « nous travaillons toujours avec les producteurs que nous connaissions depuis 2/3 ans. La « charcuterie Antoine » avec qui nous travaillons sur d'autres établissements sera prochainement référencée. Nous sommes toujours dans cette recherche. »

Patrice GAUSSERAND : « favoriser et travailler sur les circuits courts fait partie d'ailleurs du cahier des charges qui vous a été proposé et validé. »

APPROBATION : 6 abstentions (Avec vous pour Gaillac et Gaillac à gauche)

3° Compte-rendu d'activité de la SPL d'un Point à l'Autre (exercice 2014-2015)

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Gaillac a adhéré à la SPL d'un Point à l'Autre en septembre 2011.

La SPL d'un Point à l'Autre produit chaque année son rapport d'activité.

Les documents joints en annexe pour l'exercice 2014-2015 sont donc soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Présentation assurée par la SPL.

1 ANNEXE

Patrice GAUSSERAND : « nous pouvons rappeler les + 72% de fréquentation dus à la gratuité notamment du service mais aussi à la restructuration et au travail effectués. Certes on peut toujours dire qu'il n'y a pas assez de monde dans les bus mais l'augmentation se fait petit à petit. C'est un service qui s'amplifie petit à petit dans une ville qui grandit également. Il faut laisser le temps

d'intégrer et de s'approprier une mécanique dans une ville qui était plutôt rurale. Ce transport a le mérite d'exister, d'être amélioré chaque année avec de nouvelles lignes. Il y a eu quelques erreurs en début d'année que nous avons rectifiées rapidement, avec votre conseil également. C'est un réseau qui vit qui va évoluer bien évidemment. »

Philippe PILLEUX : « les locations de véhicules sont-elles des location LOA ? »

M. CORNAC : « nous sommes en location longue durée. Lorsque nous souhaitons investir sur les véhicules, nous analysons le coût de la solution de financement.

Pour le Businova, nous ne sommes pas en location car c'est un véhicule expérimental où la location ne peut pas fonctionner. Nous l'avons acheté via un crédit classique.

Le Mercedes Citaro est un véhicule lourd. La location est justifiée car le financier (le constructeur) va intégrer la valeur de reprise au terme du contrat et nous facturera uniquement la consommation. Ce n'est pas une LOA car nous n'avons pas l'option de reprise en fin de contrat. Le constructeur le reprend tout simplement.

Les petits véhicules, comme le Sprinter, sont en pleine propriété car la location n'est pas du tout avantageuse sur ce type de matériel. Chaque fois que l'on investit on analyse la situation financière la plus adaptée, en fonction notamment des taux de crédit. »

Alain HORTUS : « cela me bien fait plaisir d'entendre que la SPL a acheté Businova (400 000 €) et non la Ville comme il avait été dit dans le temps. »

Thomas DOMENECH : « nous partageons la gratuité avec la municipalité en place. Nous pouvons dire que les chiffres d'augmentation sont assez importants. Constatez-vous des augmentations sensiblement égales sur des réseaux, villes ou morceaux de réseaux équivalents ? Je peux comprendre, vu l'ancienneté des réseaux, la difficulté de faire ces comparaisons, mais pensez-vous que la gratuité a son importance sur l'augmentation de la fréquentation ? C'est, en tout cas, ce que nous pensions puisque nous avons aussi défendu la gratuité avec l'équipe majoritaire d'aujourd'hui. »

Mme AVERSENC : « c'est probable oui. C'est vrai que nous ne sommes pas vraiment pour la gratuité mais pour une certaine taille de réseau cela peut s'appliquer. »

Patrice GAUSSERAND : « la gratuité n'est pas une solution que l'on retrouve dans beaucoup de communes. Je rappelle qu'il n'y a que 29 communes sur 36 000 en France qui appliquent cette politique de gratuité. C'est un service que nous avons souhaité offrir à la population. »

Philippe PILLEUX : « venez-vous d'expliquer que la gratuité ne permettra pas l'extension possible du réseau en terme de taille ? »

Patrice GAUSSERAND : « cela n'a rien à voir. »

Philippe PILLEUX : « vous nous avez dit que la gratuité n'est applicable que sur un petit réseau. Si nous souhaitons à terme agrandir le réseau il faudra donc remettre en cause la gratuité. Cela pénalisera l'entreprise. »

M. CORNAC : « ce que l'on veut dire c'est qu'il y a différents niveaux de services et surtout différents objectifs qui doivent être suivis selon le réseau, je m'explique :

Lorsque vous avez de gros réseaux urbains, comme Toulouse, Bordeaux, la gratuité ne peut être appliquée car cela coûterait excessivement cher. Par contre, sur ces mêmes réseaux, il y a des petites navettes pour le centre-ville/hyper centre gratuites pour palier à l'utilisation des voitures. C'est pour cela que la taille du réseau ou du moins des lignes est assez déterminante dans la politique de gratuité.

Nous avons proposé la gratuité sur la petite ligne Rabastens-Couffouleux passant sur le pont afin de limiter la circulation à cet endroit. Il en est de même pour les hyper centres. On voit en l'occurrence que cela fonctionne pour la Ville de Gaillac, cela ne veut pas dire que cela limitera l'agrandissement du réseau. Nous sommes sur un réseau de petite taille, et même si Gaillac grandit, on n'atteindra pas la taille d'un réseau comme celui d'Albi. Tout dépend des motifs de déplacements et des objectifs poursuivis par l'autorité organisatrice de la mobilité. »

Patrice GAUSSERAND : « cette mobilité fera l'objet d'annonces d'ici quelques semaines, nous travaillons beaucoup sur ce plan mobilité à travers le transport et le stationnement gratuits, à l'heure où les dotations sont fortement en baisse, à l'heure où nous avons positionné une gare routière bientôt en service. Une gare routière nouvelle génération grâce à M. Cornac avec qui nous avons longuement discuté et débattu. Il y a eu de longs échanges pour aménager un équipement performant, au bénéfice aussi de l'intercommunalité puisque nous sommes à l'aube d'être la 3ème agglomération du département. Il faut être équipé et avoir les structures pour l'accueil de demain.

D'autres annonces seront faites, elles sont très innovantes en la matière et vont permettre de montrer que Gaillac est en avant-garde.

APPROBATION : 6 abstentions (Avec vous pour Gaillac et Gaillac à gauche)

Patrice GAUSSERAND : « juste avant de passer à la première délibération concernant la SPL, je voudrais répondre à M. Bataillou et M. Domenech sur vos interventions en début de conseil à propos des jours francs et l'envoi des documents de la convocation à ce conseil municipal. Une publication du journal officiel rappelle que, selon la jurisprudence du conseil d'Etat, la haute juridiction a ainsi admis que *le délai est respecté alors que même un samedi, un dimanche ou un jour férié était compris dans la période qui s'est écoulé entre l'envoi de la convocation aux membres du Conseil et la séance tenue par cette assemblée. Selon ce même principe il doit être considéré que lorsque le délai franc de 3 ou 5 jours comporte un jour férié ce délai n'est pas prorogé d'un jour, le jour férié n'est donc pas pris en compte dans la computation du délai.* Je voulais vous le rappeler, je vous donnerai ce document. Il faut être bien informé avant de faire des coups politiques. »

Jean BATAILLOU : « merci M. Gausserand, nous vérifierons. »

Patrice GAUSSERAND : « c'était juste pour vous faire participer aux votes des différentes délibérations à prendre dans ce Conseil. »

4° SPL d'un Point à L'Autre - Contrat d'obligation de service public relatif aux modalités d'exécution pour la gestion et l'exploitation du réseau de la commune de Gaillac - Avenant n° 3. Modification de la rémunération de l'opérateur interne.

Le présent avenant, joint en annexe, retrace précisément les différentes modifications apportées au service depuis la mise en œuvre de la Transversale :

Incidences sur les itinéraires, nombre d'heures et kilomètres commerciaux... qui impactent le tableau de rémunération de l'opérateur interne.

Il est en outre à rappeler que le service fait dorénavant l'objet d'un budget annexe, équilibré en conséquence.

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°3.

1 ANNEXE

Vote : 6 abstentions (Avec vous pour Gaillac et Gaillac à gauche)

5° Compte-rendu du conseil d'Administration du CCAS du 30 mars 2016

1 ANNEXE

Christian PERO fait lecture du compte-rendu

6° Compte-rendu du conseil d'Administration du CCAS du 6 avril 2016

1 ANNEXE

Christian PERO fait lecture du compte-rendu et demande à faire un rectificatif : dans le dernier Gaillac et Vous, le groupe d'opposition de Michèle Rieux a écrit sur le CCAS que suite au départ de la chef de service, le service d'aide à domicile avait été impacté. Il n'a été nullement impacté puisque ce n'est pas cette personne qui s'en occupait. La chef de service s'occupait de la comptabilité sans que ce soit son réel métier. Elle a été remplacée, nous avons une vraie comptable en lien avec Alain Samy.

Je tiens à ce que l'aide à domicile se passe très bien : à chaque problème, à chaque appel, je me déplace, je réponds. »

Patrice GAUSSERAND : « merci Christian, mais personne ne doute de l'efficacité et du travail que tu portes au sein du CCAS, c'est un travail important. »

Marie-Françoise BONELLO : « le travail de M. Pero n'a jamais été mis en cause. »

Patrice GAUSSERAND : c'est gentil pour lui, mais il y a quand même eu quelques critiques portées sur ses décisions. »

Christian PERO : « si vous souhaitez avoir des explications, je suis prêt à vous recevoir et à vous donner toutes les explications possibles. »

7° Compte-rendu de la commission Ressources Humaines du 7 avril 2016

1 ANNEXE

Monique GUILLE fait lecture du compte-rendu

8° Compte-rendu de la commission Tourisme du 9 février 2016

1 ANNEXE

Pierre COURJAULT-RADE fait lecture du compte-rendu

9° Compte-rendu de la commission Tourisme du 26 avril 2016

1 ANNEXE

Pierre COURJAULT-RADE fait lecture du compte-rendu

Patrice GAUSSERAND : « une petite précision : le camping est aujourd'hui occupé à 95% contre 45% l'année dernière. »

Alain HORTUS : « concernant le camping, j'avais évoqué des travaux à apporter aux chalets. Nous n'en avons pratiquement pas parlé en commission Travaux, et si nous voulons que le camping puisse être fréquenté il faut le maintenir en état. Un chalet est fermé depuis deux ans, je pense qu'il est maintenant prévu de l'ouvrir. J'ai cru comprendre que la climatisation ne fonctionnait pas bien : il faudrait peut-être la changer. »

Pierre COURJAULT-RADE : « effectivement cela est pris en considération puisque en plus c'est un des postes le plus en augmentation, il ne faut pas le laisser filer d'une baisse susceptible de se produire à cause des réparations qui ne seraient pas faites. Ces travaux sont en cours. »

10° Compte-rendu de la commission Sports et Vie Associative du 28 avril 2016

3 ANNEXES

Christophe CAUSSE fait lecture du compte-rendu

Alain HORTUS : « lors de la commission, j'avais fait une remarque sur le fait que la Ville ne souhaitait plus adhérer aux « plus beaux détours de France » et aux « petites villes de France ». Je rappelle que nous sommes membres de cette association depuis ses origines. Cette association rassemble 100 villes en France dont le point commun est d'avoir un riche patrimoine. J'étais surpris que ce ne soit pas renouvelé. Gaillac a un riche patrimoine, un vignoble que cette association permet de faire connaître, en particulier lors des congrès nationaux. La municipalité actuelle se fait un peu le chantre de son patrimoine, en particulier de l'abbaye St Michel et de son vignoble. Pourquoi arrêtons-nous notre participation à cette association alors qu'elle fait connaître Gaillac à travers des brochures, dont le Guide Michelin tiré à 200 000 ou 300 000 exemplaires et distribué dans les 100 offices de tourisme des 100 plus beaux détours de France.

J'ai posé la question en commission. Chantal Tichit m'a répondu qu'elle préférerait attribuer cet argent (3600 € et 1290€) à des activités ou des actions régionales. Gaillac est déjà connu au plan régional mais peu sur un plan national. Ayant participé à des congrès nationaux, je peux vous dire que le vignoble gaillacois n'était pas connu et cela a permis de le faire connaître. Aussi faudra-t-il enlever les panneaux à l'entrée de ville qui indiquent "Gaillac plus beau détour de France", c'est la moindre des choses. »

Patrice GAUSSERAND : « vous venez de le dire et je suis parfaitement d'accord avec Mme Tichit. Cela a été un choix d'abandonner cette publication au profit d'autres actions. »

11° Compte-rendu de la commission Paritaire Extra-municipale Foires et Marchés du 25 mars 2016

Francis RUFFEL fait lecture du compte-rendu

Jean BATAILLOU : « une question de forme : sur ce compte rendu est mentionné l'absence de ma collègue Chantal Causse et moi-même. Nous n'avons pas été convoqué, veuillez rectifier et prendre note de nous convoquer la prochaine fois. »

Francis RUFFEL : « vous faites partie de cette commission. »

Patrice GAUSSERAND : « décidément M. Bataillou, vous n'êtes pas convoqué, vous ne recevez pas les mails, pourtant il y a des commissions. »

Jean BATAILLOU : « sur le tableau des syndicats forains est noté l'activité de Mme Bota Sylvie. Est-ce bien la bonne activité ? »

Francis RUFFEL : « c'est bien ça. »

Alain HORTUS : « on ne connaît pas les élus de la commission, ils ne sont pas indiqués. »

Francis RUFFEL : « il y a Bernard Barthe, Chantal Tichit, Monique Guille et ensuite Chantal Causse, Jean Bataillou et Thomas Domenech. »

Marie-Françoise BONELLO : « pouvez-vous nous donner les noms des élus représentants de la municipalité à cette commission ? C'est une commission paritaire cela veut dire qu'il faut 7 élus de la municipalité. »

Francis RUFFEL : « je viens de vous le dire. »

Marie-Françoise BONELLO : « avez-vous cité tous les élus de la commission ? »

Francis RUFFEL : « nous les prenons : Francis Ruffel, Bernard Barthe, Chantal Tichit, Monique Guille, Chantal Causse, Jean Bataillou et Thomas Domenech. »

Marie-Françoise BONELLO : « cela me convient car vous avez bien précisé les élus représentants de cette commission paritaire. »

12° Compte-rendu de la commission Urbanisme du 14 avril 2016

1 ANNEXE

Dominique HIRISSOU fait lecture du compte-rendu

Marie-Françoise BONELLO : « une question au sujet des demeures en péril, les personnes ont-elles pu être relogées ? »

Dominique HIRISSOU : « oui, d'ailleurs c'est ce qui a déclenché le fait que l'on s'occupe de ces personnes car elles vivaient, depuis plusieurs années, dans des lieux déplorables sans eau ni électricité et un toit en ruine. En relation avec Christian Pero, nous nous sommes empressés de reloger la personne au 16, rue André. Au 10, rue de l'anguille, nous avons une petite difficulté car le monsieur ne veut pas partir. Le juge s'en occupe et ça ne devrait pas tarder, la procédure est en cours. »

Patrice GAUSSERAND : « je tiens à préciser que le tandem fonctionne très bien, à chaque problématique, Christian PERO, le CCAS et les agents réagissent et sont très efficaces pour reloger les personnes au mieux et dans les meilleurs délais. »

13° Compte-rendu de la commission Travaux du 29 avril 2016

2 ANNEXES

Dominique BOYER fait lecture du compte-rendu

Alain HORTUS : « concernant le marché couvert, le carrelage sera-t-il remplacé ? »

Dominique BOYER : « nous ne touchons pas au sol cette année. Plus tard nous n'y mettrons peut-être pas du carrelage, mais un traitement au sol. Nous ferons une étude pour l'année prochaine. »

Alain HORTUS : « avez-vous prévu l'accessibilité pour les personnes handicapés au vu des légers dénivelés à l'extérieur du marché couvert (à l'intérieur ce n'est pas possible)? »

Patrice GAUSSERAND : « c'est prévu dans le plan d'accessibilité proposé, nous l'avons présenté lors du dernier Conseil. Il est inscrit dans le tableau. »

Alain SORIANO : « les travaux de rénovation de la fontaine du Griffoul ont commencé lundi et je vous rappelle qu'elle a simplement lieu sur la vasque de la fontaine, seule partie classée puisque le groupe est une copie réalisée en 2011. Malheureusement en 5 ans elle a été totalement vandalisée. C'est un travail qui consiste à enlever tout le calcaire sans toucher au marbre. Dans quelques temps, vous

reverrez les couleurs rouges et vertes originelles. Cela fait plus de 100 ans que cette vasque n'a pas été nettoyée. Le groupe sera en résine. Le Griffoul trônera à nouveau sur la place qui porte son nom et se sera une merveille de Gaillac, pour des sommes modiques. »

Patrice GAUSSERAND : « ces travaux auront lieu avant l'été puisqu'il est prévu une livraison mi-juin. Tout le monde est au travail, les travaux ont commencé. »

Alain SORIANO suit la lecture du compte-rendu concernant les travaux de l'abbaye Saint-Michel.

Dominique BOYER continue la lecture.

Patrice GAUSSERAND : « au-delà de l'aménagement de la gare routière, le quartier alentours est aussi concerné puisque nous allons gagner une quinzaine de places de stationnement et aménager une allée qui assurera une liaison douce pour arriver sous le porche de l'hôtel de ville. Tout le quartier sera embellit dans la première phase avec une réception de cet outil mi-juillet 2016 pour un montant de 684 340 € (avec la participation du département, de Tarn et Dadou et de la municipalité).

Dominique BOYER poursuit la lecture.

Patrice GAUSSERAND : « Je rajoute quelques points sur la ZAC des Clergous, zone toujours communale qui passera très bientôt dans le berceau intercommunal. Nous avons quand même sollicité l'intercommunalité pour les travaux sur cette zone car elle en retire une partie fiscale. Automatiquement Tarn et Dadou a accepté de mettre en place une subvention. Celle-ci a été accordée. Il fallait attendre, nous avons pris un peu de retard, le temps que le budget de Tarn et Dadou soit voté. Aujourd'hui, tout est rentré dans l'ordre, les crédits sont ouverts et je tiens à rassurer les entreprises, elles auront ces travaux rapidement. Nous avons bien besoin de cette zone qui crée beaucoup d'emplois notamment via les transports Rizo, le Laboratoire Pierre Fabre, Jean Pierre Delmas... et je rajoute qu'en termes de signalétique nous essayerons de reprendre la signalétique des zones intercommunales de Tarn et Dadou. »

Dominique BOYER : « nous avons reçu le Gluton, un matériel dédié à la propreté de la Ville, de type gros aspirateur qui fonctionne à l'électricité et très efficace en terme de propreté. »

Jean BATAILLOU : « pouvez-vous nous préciser le prix de cet outil et pourrez-vous nous le présenter en commission Travaux? »

Dominique BOYER : « oui, lors de la prochaine commission Travaux. Le prix est de 16 000 €. »

Patrice GAUSSERAND : « je rappelle que la ville d'Albi en a déjà 6, nous nous étions renseignés sur son efficacité. De plus il amène une modernité et une valorisation du travail à nos agents. »

II) ADMINISTRATION GENERALE

1° Camping Municipal des Sources : visibilité sur internet - réservations et paiements en ligne

Actuellement la réservation par Internet fait partie des habitudes de réservations des vacanciers, le camping des Sources n'est pas doté d'outil permettant aux vacanciers l'accès à ce service ce qui est pénalisant pour les réservations et le taux de remplissage de cette structure. La commission Tourisme, après étude des outils disponibles propose à l'assemblée de mettre en place différents outils informatiques permettant ce mode de réservation.

Réservations en ligne via l'outil Open System en formule « Pack liberté » proposé par le « Comité Départemental du Tourisme ».

Les conditions tarifaires sont les suivantes : un taux de commission applicable au montant TTC des réservations effectués via l'OPEN SYSTEM

Vente effectuée via le site internet du prestataire	0 %
Vente effectuée via le site internet de réservation de Tarn Réservation Tourisme	5 %
Vente effectuée par médiation téléphonique TRT (call center)	7 %

Un droit d'entrée aux services de 10 Euros par an est demandé dès la première médiation téléphonique effectuée par Tarn Réservation Tourisme.

Paiement en ligne : il est nécessaire d'ajouter à cet outil un mode de paiement en ligne sécurisé permettant aux touristes de régler en ligne le montant de la réservation des hébergements ou emplacements de plein air.

Les frais (ouverture, abonnement, commission) varient en fonction de votre établissement bancaire, des options proposées et de la négociation de la Collectivité Territoriale.

Prix généralement constatés :

Prix donnés à titre indicatif n'ayant aucune valeur contractuelle.

L'organisme bancaire choisi affichera les tarifs.

Frais d'ouverture	De 150 € à 300 €
Abonnement mensuel	De 15 € à 30 € / mois
Commission	De 0.8 % à 2 % / transaction Avec un montant minimum et/ou montant fixe supplémentaire de 0.15 € à 0.5 € / transaction.

Vote : 6 abstentions (Avec vous pour Gaillac et Gaillac à gauche)

2° Camping municipal des Sources - Réservations promotionnelles

La grille tarifaire du camping des Sources a été définie pour une période de 2 ans. Cette périodicité est en lien avec la parution du guide des campings du Tarn éditée par l'Association Tarnaise de l'Hôtellerie de Plein Air. Il apparaît aujourd'hui qu'il est nécessaire d'adapter la grille tarifaire du camping afin de répondre aux attentes clients et d'augmenter la visibilité du Camping des sources sur les supports de communication départementaux.

La Commission Tourisme propose de laisser la possibilité d'intégrer les actions promotionnelles initiées par l'ATHPA et, pour ce faire, de mettre en œuvre ponctuellement des tarifs promotionnels spécifiques afin que les références du camping soient reprises sur les supports de communication de l'Association, supports utilisés notamment dans le cadre de campagne internet et de salons. Exemple d'actions promotionnelles : « le Tarn à la carte »

Il est proposé à l'Assemblée de mettre en place le tarif des réservations promotionnelles pour le camping des Sources, dans le cadre des opérations promotionnelles initiées par l'ATHPA. Le conseil sera tenu informé de ces opérations.

Vote : 6 abstentions (Avec vous pour Gaillac et Gaillac à gauche)

3° Camping municipal des Sources - Tarifs promotionnels Emplacements nus et campings caristes

L'évolution de la clientèle et des pratiques touristiques font apparaître que la grille tarifaire proposée par le Camping des sources notamment pour les camping-caristes nécessite d'être adaptée.

La commission Tourisme propose de mettre en place une tarification spécifique pour les camping-caristes de « passage », tarification visant à inciter cette clientèle à séjourner au camping.

Il est précisé au Conseil que cette tarification permettra d'intégrer l'affichage de l'opération « Bienvenue aux camping-car » portée par l'ATHPA.

IL est demandé à l'Assemblée d'autoriser la mise en place d'un tarif à 11 euros la première nuit pour les camping-caristes hors électricité et taxe de séjour.

Afin de répondre aux attentes clients et d'augmenter pour des séjours plus long la fréquentation estivale des « emplacements nus » des campings il est proposé de mettre en place une grille tarifaire promotionnelle complémentaire :

Durée de 1 mois : Emplacement nu avec véhicule, 2 personnes, en haute saison ou camping-cariste: **400 € hors électricité** au lieu de 465 € / 495 € (C.C.) hors électricité et taxe de séjour.

Durée 15 jours : Emplacement nu avec véhicule, 2 personnes, en haute saison ou camping-caristes : **250 € avec électricité** au lieu de 285 € / 300 € (C.C.) hors taxe de séjour.

Vote : 6 abstentions (Avec vous pour Gaillac et Gaillac à gauche)

4° Comité de jumelage de la ville

Il est rappelé que lors de la création du Comité de Jumelage par délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2016 et conformément à l'article 9 du protocole de fonctionnement, la première réunion du Comité de Jumelage devait proposer une liste de personnes « qualifiées » qui, sur proposition du Maire, serait validée par délibération au Conseil Municipal de la Ville de Gaillac. Cette première réunion du Comité de jumelage s'est tenue le 23 mars 2016, la proposition faite a été présentée en Commission Tourisme.

Composition du Comité de Jumelage de la Ville :

- **Délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2016**
 - 4 membres élus au Conseil Municipal
 - **Chantal TICHIT**
 - **Christelle BIROT**
 - **Martine SOUQUET**
 - **Alain HORTUS**
 - 2 Représentants de chacune des Associations œuvrant dans le cadre du jumelage :
 - **Association « CASPE »** (Aragon – Espagne),
- **Propositions du Maire**
 - 1 représentant des Etablissements Scolaires de la Ville :
 - **Lycée Victor Hugo.**
 - Au minimum 2 personnes ou représentants d'organisations intéressées aux actions menées dans le cadre des jumelages, désignées par le Conseil Municipal sur proposition du Maire.
 - **Association « BRAD 81 »** (Roumanie).
 - **Office du Tourisme Bastides et Vignoble du Gaillacois**
 - **Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C)**
 - **Confrérie de la Dive Bouteille**

Vote : 6 abstentions (Avec vous pour Gaillac et Gaillac à gauche)

5° Mise en place de la commission paritaire extra-municipale des foires et marchés

Composition de cette commission :

Représentants de la Municipalité : **Francis RUFFEL, Bernard BARTHE, Chantal TICHIT, Monique GUILLE, Chantal CAUSSE, Jean BATAILLOU et Thomas DOMENECH**

Représentants de la Profession des Commerces non sédentaires.

2 responsables par sites (« alimentaires et non alimentaires »), titulaires et suppléants :

SYNDICATS DES FORAINS 2016

NOMS – PRENOMS	ACTIVITES
SALEINE David	Plats à emporter
ROTTOLI Alain	Prêt à porter
ZEROUALI Saïd	Détail olives, fruits secs
DUCRUET Florent	Brûlerie
BOTTA Sylvie	Grainetier
RICHAUD Odile	Noctambio Maraîcher
BERNAT David	Fromages

Vote : 6 abstentions (Avec vous pour Gaillac et Gaillac à gauche)

III) FINANCES**1° Subventions aux associations pour l'année 2016**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des montants des subventions aux associations selon le tableau annexé. Voir également compte-rendu de la commission du 28 avril.

1 ANNEXE

Alain HORTUS : « j'aurai souhaité que l'on vote rubrique par rubrique car il y a un secteur pour lequel je souhaite voter contre. »

Patrice GAUSSERAND : « non, c'est une enveloppe globale qui a été discutée et négociée en commission, la commission s'est prononcée, s'il y a une subvention que vous ne voulez pas voter, dites-le. » »

Alain HORTUS : « Monsieur le Maire, je suis d'accord sur le montant des subventions pour l'ensemble des associations mais sur ce point-là je suis contre. »

Pierre TRANIER : « ça sera noté. »

Patrice GAUSSERAND : «vous êtes d'accord pour l'enveloppe globale déjà votée lors du budget, nous n'y revenons pas.

La commission Associations a présenté chaque dossier et vous a donné la parole.

Nous votons l'attribution de l'enveloppe. Etes-vous pour ou contre l'attribution des subventions telle qu'elle vous est présentée ?

Alain HORTUS : « c'était sur un point bien précis concernant les subventions pour les deux associations « les plus beaux détours » et « les petites villes de France ».

Patrice GAUSSERAND : « nous en tenons compte. »

Magali CAMALET : « salariée d'une association, je m'abstiendrai au vote. »

Vote : 7 abstentions (Avec vous pour Gaillac, Gaillac à gauche et 1 majorité)

2° Décision modificative n°1 - Budget principal

Il est proposé au Conseil Municipal la Décision Modificative suivante :

Imputation	Libellés	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT					
020-6574	Subventions aux associations		20 000		
020-022	Dépenses imprévues	20 000			
Sous total fonctionnement		20 000	20 000	0	0
Total général fonctionnement		0		0	

Vote : 6 abstentions (Avec vous pour Gaillac et Gaillac à gauche)

IV) RESSOURCES HUMAINES**1° Création et fermeture d'emplois permanents**

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour permettre des avancements de grade.

Par ailleurs, en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise pour avis au Comité Technique (avis favorable du 3 mai 2016).

Les tableaux ci-dessous reprennent en l'occurrence les postes à ouvrir et à fermer, pour mise à jour.

POSTES A CREER				
Nb de poste	INTITULE DE POSTE	SERVICE	Cadre d'emplois	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE
1	Instructeur	Pôle développement urbain	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	35h/semaine annualisées
1	Rédacteur	Service accueil / population	Rédacteur stagiaire à partir du 01/07/16 (réussite concours)	35h/semaine annualisées
1	Rédacteur	Service RH	Rédacteur stagiaire à partir du 01/07/16 (réussite concours)	35h/semaine annualisées
1	ATSEM	Service enfance, jeunesse et vie scolaire	ATSEM	35h/semaines annualisées
Total postes à créer				4
POSTES A FERMER				
Nb de poste	INTITULE DE POSTE	SERVICE	Cadre d'emplois	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE
1	Agent d'accueil	Service accueil / population	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	35h/semaine annualisées
1	Responsable service proximité	Service proximité	Technicien principal 2 ^{ème} classe	35h/semaine annualisées
1	Agent de propreté manuelle	Service propreté urbaine	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	35h/semaine annualisées
Total postes à fermer				3

Vote : 6 abstentions (Avec vous pour Gaillac et Gaillac à gauche)

2° Emplois aidés

Pour mémoire, le tableau des emplois aidés, non permanents, fut présenté en Conseil Municipal du 28 janvier 2016.

Compte tenu de la conclusion d'un nouveau contrat (de médiateur culturel) pour une durée d'un an
Vu l'avis favorable du Comité Technique réuni ce 3 mai,

Il est proposé de mettre à jour comme suit le tableau des emplois aidés

TABLEAU DES CONTRATS AIDES Commune de Gaillac						
Article 34 de la loi du 26 janvier 1984						
SERVICE	NBRE DE CONTRAT PAR LIBELLE	LIBELLE EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	DATE DE DEBUT DE CONTRAT	DATE DE FIN DE CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL
CULTURE	1	médiatrice culturel	CAE - CUI	17/05/16	16/05/17	35h/ semaine
TOTAL CONTRATS AIDES	1					

Vote : 6 abstentions (Avec vous pour Gaillac et Gaillac à gauche)

3° Annuaire des services

Patrice GAUSSERAND : « lors de la dernière commission RH il vous a été présenté l'annuaire des services. Nous y avons rajouté les remarques données lors du Comité Technique. Il sera diffusé à tous les agents de la commune d'ici quelques jours.

Marie-Françoise BONELLO : « sera-t-il diffusé aux élus ? »

Patrice GAUSSERAND : « oui »

Marie-Françoise BONELLO : « aura-t-on une présentation d'un organigramme fonctionnel de la collectivité ? »

Patrice GAUSSERAND : « cet organigramme sera présenté en commission. Nous avons eu des échanges sur sa présentation, il peut être horizontal ou par service. Il est très précis bien qu'il soit difficile d'établir un annuaire des services et un organigramme de 300 agents. »

Marie-Françoise BONELLO : « un annuaire n'est pas un organigramme. Il est bien que vous ayez pris en compte aussi le fait que les apprentis et les contrats doivent être d'une couleur différente des agents permanents. »

Patrice GAUSSERAND : « les apprentis et les contrats font partie des agents. »

Marie-Françoise BONELLO : « bien sûr mais votre annuaire devra être changé quasiment toutes les semaines. »

Patrice GAUSSERAND : « nous avons tout précisé, ils font quand même partie du personnel même si ces apprentis apprennent et travaillent pour la municipalité de façon temporaire. »

Prochain conseil au mois de juin où vous aurez cet annuaire des services.

QUESTIONS DIVERSES

Christophe CAUSSE : «deux mots concernant « les z'elles gaillacoises », nouvelle association de vigneronnes pour la sauvegarde du patrimoine. C'est une association de viticultrices qui organise sa première vente aux enchères de vins de Gaillac pour restaurer des pigeonniers. M. Hortus, pour le patrimoine, nous vous attendons le 4 ou le 5 juin.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h50.